



## PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMITÉ DE PILOTAGE DU 18 OCTOBRE 2022

### COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SOMMAIRE

<b>1 Participants.....</b>	<b>2</b>
<b>2 Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>3 Ordre du Jour.....</b>	<b>4</b>
<b>4 Compte rendu synthétique des présentations et échanges.....</b>	<b>5</b>
<b>5 Conclusions et suites de la démarche.....</b>	<b>9</b>

### 1 Participants

---

#### En tribune :

- Anne LAYBOURNE – secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône
- Anne CLAUDIOUS-PETIT – conseillère régionale, présidente de la Commission Transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air
- Marie-Françoise BAZERQUE – directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL PACA
- Yohann PAMELLE – chef de l'unité Air, Climat et Transition Énergétique – DREAL PACA
- Nicolas MALECKI – chargé de mission qualité de l'air – DREAL PACA

#### En salle :

##### *Collectivités*

- Céline SALES – cheffe de service – Métropole Aix-Marseille Provence
- Séverine ESPOSITO – chargée de mission – Conseil Départemental 13
- Béatrice ORELLE – cheffe de service – Conseil Départemental 13
- Hervé CHAMPION – chargé de mission – Conseil Régional
- Justine ROUCHON – chargée d'opérations biodiversité – Mairie d'Istres
- Bruno BRIGNONE – directeur de la santé publique – Ville de Marseille

##### *Opérateurs économiques*

- Patrick MADDALONE – secrétaire général – Grand Port Maritime de Marseille
- Jean-Michel BOCOGNANO – chef de mission RSE – Grand Port Maritime de Marseille
- Julien PASQUIER – chargé de mission – ASF/VINCI AUTOROUTES
- Solange ALTAZIN – responsable environnement – ESCOTA/VINCI Autoroutes
- Frédéric BERINGUIER – directeur territorial Bouches-du-Rhône – ENEDIS
- Guy Alain NARBONI – IMPLEXE
- Marine BERNARD – Fédération nationale des transports de voyageurs
- Jacques PAYAN – délégué régional – Environnement Industries / UfipEM

- Romain WINO – chef de département RSE – Aéroport Marseille Provence
- Marion PIRE – chargée de mission RSE – Aéroport Marseille Provence
- Emmanuelle FERBLANTIER – Cap au Nord Entreprendre

#### *Associations*

- Richard HARDOUIN – France Nature Environnement 13
- Anne-Mireille LOUDES – Fédération d’Action Régionale pour l’Environnement Sud
- Cyril PIMENTEL – Collectif Vélos en Ville
- HALLY Jeanne – Amis de la Terre
- Marie PROST COLETTA – Cap au Nord

#### *AtmoSud*

- Dominique ROBIN – directeur
- Lætitia MARY – responsable pôle action territoriale
- Sébastien MATHIOT – chargé d’action territoriale
- Patricia LOZANO – chargée de mission action territoriale
- Nevenick CALEC – responsable projets

#### *Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI)*

- Lucie MAGRI - chargée de projet environnement

#### *Chambres consulaires*

- Claude BAURY – chef de service – Chambre d’Agriculture 13
- Romain GATEAU – conseiller environnement – Chambre d’Agriculture 13
- Jean-Baptiste DAVID – développeur territorial – CCI Métropolitaine Aix Marseille Provence

#### *Services de l’État*

- Stéphan ROUSSEAU – adjoint au directeur – Direction interrégionale de la mer méditerranée - DIRM MED
- David HUMBERT – responsable pôle urbanisme – ARS 13
- Hassan ALSHEIKH – responsable étude qualité de l’air – CEREMA
- Anne-Gaëlle COUSSEAU – adjointe au chef de service – DDTM 13
- Jean-Eric PERUCHON – chef de service prospective – Direction des routes Méditerranée DIR MED
- Élisabeth RADONDY – DDPP 13
- Philippe BOEGLIN – ADEME
- Louise WALTHER - préfecture des Bouches-du-Rhône
- Gilles BERTOTHY - préfecture des Bouches-du-Rhône
- Karine PRUNERA - SGAR PACA
- Marion MOUGENOT- préfecture des Bouches-du-Rhône
- Brigitte NERMOND - préfecture des Bouches-du-Rhône

## 2 Introduction

---

Madame LAYBOURNE, secrétaire générale adjointe de la préfecture, ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur implication sur le sujet de la qualité de l'air. Elle rappelle que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 mai 2022.

La date du comité de pilotage a volontairement été fixée dans une période propice à la communication autour de la qualité de l'air. En effet, la journée nationale de la qualité de l'air a eu lieu le 14 octobre 2022 et l'ensemble des comités de pilotages des plans de protection de l'atmosphère de la région a été positionné autour de cette date. Par ailleurs, il est rappelé l'importance de valoriser les évènements menés sur le territoire en cette période sur le site internet du ministère de la Transition écologique afin de montrer le dynamisme de nos territoires sur le sujet de la qualité de l'air.

Ce comité de pilotage est le premier comité de suivi du PPA 13. Madame LAYBOURNE demande aux porteurs d'actions et aux partenaires de poursuivre leur implication et leurs efforts afin de faire avancer leurs actions et en mettre en place de nouvelles, tout ceci dans l'objectif commun d'améliorer la qualité de l'air de nos territoires.

**Est également rappelée la nécessité de faire remonter de façon régulière les indicateurs auprès de la DREAL et d'Atmosud afin de pouvoir suivre l'avancement des actions et quantifier les gains de celles-ci en termes d'émissions. Une forte implication des acteurs est attendue sur ce sujet primordial, notamment d'ici au prochain comité de pilotage de mars 2023.**

Madame LAYBOURNE informe l'assemblée de la décision du Conseil d'État en date du 17 octobre 2022 de condamner l'État à payer une somme de 20 millions d'euros d'astreinte pour n'avoir pas agi assez rapidement contre la pollution de l'air. Le montant de l'astreinte semestrielle reste fixé, pour la période allant du 12 juillet 2021 au 12 juillet 2022, à 10 millions d'euros par semestre de retard, comme prévu par la décision du 10 juillet 2020, ce qui conduit au montant total de 20 millions d'euros pour les deux semestres en cause.

Sont également abordés le plan de sobriété énergétique et la décarbonation de l'industrie qui vont dans le sens de l'accélération de l'amélioration de la qualité de l'air.

## 3 Ordre du Jour

---

Suite à cette introduction, la réunion a décliné les sujets suivants :

- 1 Actualités (DREAL)
- 2 Suivi et ajout d'actions au PPA13 (DREAL)
- 3 Evolution de la Qualité de l'Air (Atmosud)
- 4 Interventions et échanges sur la thématique « émissions du secteur Maritime » :
  - Grand Port Maritime de Marseille : actions du port (P. MADDALONE),
  - DIRM MED : actions de contrôle (S. ROUSSEAU),
  - Conseil Régional : financement maritime (A. CLAUDIUS-PETIT),

- ADEME : financement maritime (P. BOEGLIN),
- Temps d'échange.

## 5 Conclusion du comité de pilotage.

Le support de présentation diffusé lors du comité est joint à la présente synthèse des échanges.

## 4 Compte rendu synthétique des présentations et échanges

---

### • Actualités qualité de l'air

M. PAMELLE rappelle quelques éléments relatifs aux plans de sobriété et à la décarbonation de la production énergétique. Il indique que la ZFE-m de Marseille, sous compétence de la Métropole, est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, qu'elle est en phase pédagogique, a priori jusqu'à la fin de l'année 2022, et que la loi prévoit qu'elle devra couvrir au minimum la moitié de la population de la métropole au 31 décembre 2024.

La parole est donnée à Mme ORELLE qui présente les résultats du fonds air/bois qui permet le soutien à l'achat de système de chauffage au bois performant en remplacement d'un appareil ancien, à destination des particuliers, et son renouvellement par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'ADEME.

### • Suivi et ajout d'actions au PPA 13

M. MALECKI rappelle l'importance capitale des indicateurs afin de permettre le suivi de l'avancement des actions du PPA. Ces indicateurs doivent répondre à deux principaux objectifs : permettre le suivi de l'avancement de l'action et la quantification des gains en termes d'émissions générées par ces actions.

S'agissant de la quantification, des données spécifiques doivent être transmises à Atmosud qui a lancé des groupes de travail afin de définir ces indicateurs spécifiques et de permettre une remontée plus fluide. Le travail doit être poursuivi sur le sujet afin « d'industrialiser » cette remontée d'indicateurs.

Le tableau de suivi des actions du PPA 13, qui permet de visualiser de façon rapide l'avancement des actions des différents secteurs, est présenté. Un diagramme permet également de visualiser l'avancement global du plan. Ce tableau et ce diagramme ont été pensés et mis en œuvre pour être facilement lisibles et dynamiques.

Sont également présentées les actions achevées du PPA 13 et un focus est effectué sur quelques avancées notables d'actions (renforcement de l'encadrement des carrières, remplacement de la centrale de production chaud/froid de l'Aéroport Marseille Provence, amélioration de la part modale des transports en commun pour l'accès à l'aéroport (19,5 % au S1 2022)).

A noter que le PPA 13 est un document qui se veut évolutif et permet donc d'intégrer de nouvelles actions. Le principe d'ajout d'actions au PPA est validé.

Lors de ce comité, une action est ajoutée : l'élaboration d'un **plan régional de lutte contre la pollution à l'ozone**. Il est rappelé que ce sujet est important et spécifique sur nos territoires.

Chaque porteur peut proposer de nouvelles actions en amont de chaque COPIL du PPA 13.

Madame LAYBOURNE donne la parole aux personnes présentes.

M. ROBIN réagit sur le sujet de la sobriété en alertant sur la nécessité de ne pas transformer les écoles et les maisons en « thermos » du fait d'un déficit d'aération. Les aménagements visant à améliorer la consommation énergétique des bâtiments ne doivent pas être à l'origine d'un déficit d'aération.

S'agissant de l'ajout d'une action pour lutter contre la pollution à l'ozone, il rappelle les études réalisées et le travail d'Atmosud sur le sujet afin d'améliorer les connaissances. Il se dit favorable à cette action et indique qu'une modification du titre pourrait le rendre plus adapté en parlant plutôt de « pollution photochimique » afin de prendre en compte l'ensemble du spectre des polluants à l'origine de la formation d'ozone.

M. HARDOUIN réagit au sujet de la ZFE-m. Il indique qu'il serait nécessaire avant toute chose de faire appliquer la loi de 1963 sur l'interdiction des moteurs en marche lorsque les véhicules sont à l'arrêt. Il indique par ailleurs que Marseille est une ville littorale où la pollution de l'air provient du secteur des transports routiers, mais également des transports maritimes. Dans ce cadre, il indique qu'il serait intéressant de réfléchir à la création d'une ZFE terrestre et maritime. Sur la forêt, il souligne son importance pour le stockage de l'ozone et du carbone.

En cours de séance, M. HARDOUIN indique, qu'à Grenoble, la ZFE-m a été mise en place en deux temps, d'abord les poids-lourds, puis les voitures. Sur ce point, M. PAMELLE précise que cette métropole avait procédé ainsi, car elle était en avance sur le délai de mise en place de la ZFE-m imposée par la réglementation, ce qui n'est pas le cas pour la métropole d'Aix-Marseille-Provence. Pour ce qui est de la loi relative à la mise en place de la ZFE-m, elle ne traite que de la partie transport routier. D'autres dispositifs existent pour les navires et seront présentés lors de la table ronde consacrée à ce sujet.

Mme HALLY fait part de la création d'une application par l'association Les Amis de la Terre pour signaler les éclairages publics et privés qui ne respectent pas la loi. Elle questionne sur une possible évolution de la loi sur le sujet pour mieux faire respecter les interdictions d'éclairages.

Mme PROST COLETTA indique être en accord avec la proposition d'ajout d'une action sur l'ozone et questionne sur la prise en compte des COV du secteur maritime. Atmosud précise sur ce point que les émissions de COV du maritime sont bien prises en compte dans ses relevés et donc dans les études sur le sujet ozone.

#### • Evolution de la qualité de l'air

M. MATHIOT présente l'évolution de la qualité de l'air sur nos territoires avec l'évolution des émissions, des concentrations, puis de l'exposition des populations. Un point d'avancement est fait sur les actions du PPA 13 portées par Atmosud avec notamment la mise en place d'une surveillance « supra réglementaire » sur des polluants d'intérêt sanitaire (mesures en continu des PUF depuis 2020 sur la zone de Fos-sur-Mer par exemple), l'approfondissement de la connaissance des mécanismes locaux de production d'ozone et l'identification des

leviers de réduction les plus efficaces (analyse des précurseurs sur lesquels agir en région, étude à venir sur les contributions transfrontalières, biogéniques et anthropiques). Un point est aussi réalisé sur le déploiement de l'outil pédagogique « l'air et moi ».

Une présentation des gains en termes d'émissions du fonds air/bois est effectuée (- 65 tonnes d'émissions de PM 2,5).

Enfin, un focus est fait sur le secteur maritime. Ce focus est possible grâce à la remontée de données précises par le GPMM.

Mme MARY d'Atmosud indique que la collecte des émissions est un travail long à mener et que ces données sont des données à N-2. A noter que, dans le cas du GPMM, les données sont transmises à N-1 et sont des données spécifiques.

L'occasion est donc donnée pour insister sur l'importance de la remontée des indicateurs et la poursuite du travail par Atmosud (GT données) afin d'obtenir la remontée d'indicateurs spécifiques permettant une analyse plus détaillée des émissions de chaque secteur.

#### • **Interventions et échanges sur la thématique maritime**

Lors de ce comité, un temps important a été consacré au secteur maritime.

M. MADDALONE présente les actions du port en abordant les sujets des branchements des navires à quai, de la charte bleue, de l'avitaillement GNL et du projet VASCO 3.

Il rappelle que le port de Marseille est le premier port de Méditerranée à permettre de brancher les navires à quais. Il indique que les travaux relatifs au Cap Janet avancent comme prévu.

Il souligne certaines problématiques telles que les différentes fréquences (50Hz, 60 Hz) des navires qui ne peuvent être branchés aux mêmes bornes sans convertisseurs. En effet, la mise en place d'un convertisseur nécessite un investissement de plusieurs millions d'euros pour permettre à tous les navires de se brancher.

Il indique que les réflexions sont en cours concernant la partie réparation navale et que, sur ce secteur, le critère économique est important. Cette activité possède un modèle économique très particulier. Si le coût est trop important, les bateaux iront vers d'autres formes, d'autres ports. Le sujet est complexe.

Il annonce la signature prochaine d'une nouvelle charte maritime.

Concernant le GNL, le port est aujourd'hui en capacité d'offrir cet avitaillement, notamment aux porte-conteneurs et aux paquebots. Enfin, quelques autres actions sont abordées comme le développement du ferroviaire, de l'éolien en mer et du photovoltaïque avec notamment des projets en vertical et linéaires. Tout cela dans l'optique de produire directement de l'électricité afin d'augmenter la capacité du port à fournir de l'électricité pour les branchements et mieux maîtriser son prix. Deux projets hydrogène sont aussi prévus sur Fos-sur-Mer.

M. ROUSSEAU présente les actions de contrôle de la DIRM MED sur le port. Il indique que la façade maritime méditerranée représente 38 % des contrôles au niveau national (391 inspections en 2021) et 39 % des inspections SOx nationales (232 contrôles dont 65 prélèvements en 2021). Ces inspections sont réalisées par 25 inspecteurs. M. ROUSSEAU présente les exigences réglementaires en matière de SOx. Concernant la conformité, sur 98 % des contrôles, deux infractions ont été relevées en 2022.

Il présente ensuite l'expérimentation MAR-SOx qui concerne le contrôle par drone du respect de la réglementation SOx, de fin septembre à fin décembre 2022.

Enfin, certaines perspectives sont présentées comme la mise en place d'une zone ECA méditerranée en 2025 (zone dans laquelle le combustible ne doit pas contenir plus de 0,1 % de soufre).

Mme CLAUDIUS-PETIT souligne tout d'abord l'implication des acteurs du maritime pour faire avancer leurs actions. Elle indique que les travaux relatifs aux branchements à quai sont dans les temps. Les financements du Conseil Régional sur le sujet sont présentés (escale 0 fumée, 30 millions d'euros pour le branchement des navires sur l'ensemble de la Région). Elle indique la participation au financement de la mise en place d'un filtre à particules sur un bateau de la Méditerranée : le Piana. Elle précise cependant que ce genre de dispositif efficace mais onéreux ne peut pas être mis en place sur tous les navires, notamment les plus anciens. Enfin, elle indique l'installation de quatre bornes sur le Rhône pour les bateaux fluviaux au niveau d'Arles avec une mise en service prévue en 2023.

M. BOEGLIN présente l'historique des financements de l'ADEME sur la thématique maritime. Il souligne que l'ADEME intervient depuis 2012 en tant que co-financeur sur les opérations de branchement des navires à quai. Il indique que l'agence intervient des deux côtés du branchement à réaliser (port et armateurs).

Les premières opérations ont été réalisées avec le concours du FEDER. Depuis 2019, l'ADEME utilise plus spécifiquement des fonds alloués aux feuilles de routes qualité de l'air. À ce jour, l'ADEME a financé neuf opérations programmées en lien avec la CENAQ pour un montant total programmé de 4,84 millions d'euros. M. BOEGLIN conclut en indiquant que l'ADEME souhaite continuer à apporter son soutien aux projets à venir sur le secteur.

La parole est donnée aux personnes de l'assemblée.

M. HARDOUIN questionne l'adéquation entre les prises mises en place à quai et les bateaux équipés pour se brancher.

Sur ce point, le GPMM précise que, pour les ferries Corse, les branchements correspondent aux besoins et que les travaux du Cap Janet doivent permettre d'offrir une solution de branchement aux ferries Maghreb. Par ailleurs, M. MADDALONE indique que les armateurs jugent de plus en plus le branchement électrique comme un confort à bord pour les passagers, ce qui les incite à s'équiper et à utiliser les branchements.

Mme PROST COLETTA remercie le GPMM d'avoir parlé de la thématique de la réparation navale, car cela fait plusieurs années que le sujet n'est jamais abordé, et d'avoir évoqué la date de 2030. Les quartiers environnants subissent la pollution de l'air liée au port. Elle souhaiterait que la DIRM MED fasse des contrôles au niveau du secteur réparation navale du port.

S'agissant de la date de 2030, M. MADDALONE revient sur les propos de Mme PROST COLETTA en indiquant que 2030 correspond aux perspectives visées pour certains projets d'énergie photovoltaïque et en aucun cas de l'électrification de la réparation navale. Pour la réparation navale, il rappelle que le sujet nécessite une réflexion complexe afin de trouver

un modèle économique qui fonctionne et, qu'à ce jour, il n'y a pas de date fixée pour l'électrification de cette zone.

Mme HALLY questionne la DIRM MED sur les inspections. Elle demande si les inspecteurs sont uniquement assignés aux contrôles SOx et souhaiterait mieux comprendre comment sont définis les quotas d'inspections.

M. ROUSSEAU explique que les inspecteurs ne sont pas uniquement assignés aux contrôles SOx, mais également aux contrôles relatifs aux pavillons français. Les objectifs d'inspections sont fixés en pourcentage par rapport au flux global de navires. C'est un objectif européen. Le but est, qu'au niveau européen, chaque navire soit contrôlé chaque année sur un port européen. La répartition est fondée sur le trafic portuaire.

M. PIMENTEL indique que la Métropole vient une nouvelle fois d'être condamnée pour non respect de l'article L. 228-2 du Code de l'environnement qui dispose, qu'à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, des itinéraires cyclables doivent être mis en place. Il sollicite l'État afin qu'il écrive à la Métropole sur le sujet, lui demandant de respecter la loi.

## 5 Conclusions et suites de la démarche

Madame LAYBOURNE remercie l'ensemble des participants à ce comité de pilotage pour les interventions réalisées, ainsi que pour les échanges très productifs et ouverts qui ont eu lieu. Ce comité a volontairement laissé une place importante à la thématique maritime et aux échanges.

Elle rappelle l'importance de la remontée des indicateurs et des données auprès de la DREAL et d'Atmosud et annonce que le prochain comité de pilotage aura lieu au printemps 2023. D'ici cette échéance, elle remercie les participants, porteurs et partenaires de rester mobilisés pour maintenir la dynamique et améliorer la qualité de l'air dans nos territoires.

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe

Anne LAYBOURNE